

Interpellation ordinaire :

Détentions massives de manifestant·e·x.s à Berne : quelle position et quelles garanties pour les Lausannoises et Lausannois ?

Le 11 octobre 2025, à Berne, parmi plusieurs milliers de personnes venues manifester pacifiquement en soutien au peuple palestinien plusieurs centaines ont été encerclées par la police dès 17h30 et maintenues plus de huit heures dans la rue, sans accès à des toilettes, à de la nourriture, ni à un abri face au froid et à la pluie, parfois aussi menotté·e·s·x.

Certaines d'entre elles sont des habitant·e·x.s lausannois·e·x.s, qui se retrouvent aujourd'hui en état de choc physique et psychologique après cette privation prolongée de liberté et de dignité.

Si la Ville de Lausanne n'est pas compétente pour les actions de la police bernoise, elle l'est pour la manière dont elle conçoit, forme et encadre ses propres forces du maintien de l'ordre, et pour la protection et le soutien de ses habitant·e·x.s.

Ce type de dispositif de « nasse », largement dénoncé par les organisations de défense des droits humains et jugé disproportionné dans plusieurs jurisprudences européennes, interroge la culture policière et le respect du droit à manifester en Suisse.

Ainsi, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Les forces de police lausannoises sont-elles formées à utiliser, ou à refuser, des dispositifs de type « nasse » ou d'encerclement prolongé ?

2. Quelle est la position officielle de la Ville de Lausanne sur l'usage de ces pratiques dans la gestion des manifestations ?

3. Comment la Municipalité s'assure-t-elle que les interventions policières respectent le principe de proportionnalité et la dignité des personnes et respectent le cadre qui leur a été donné ?

4. La Municipalité prévoit-elle la mise en place d'un dispositif d'accompagnement psychologique ou social pour les personnes lausannoises ayant été détenues dans ces conditions ?

5. La municipalité envisage-t-elle de prendre position publiquement pour condamner les atteintes aux droits fondamentaux observées à Berne et exprimer sa solidarité avec les personnes touchées ?

6. La Ville de Lausanne est-elle prête à réaffirmer publiquement que la liberté de manifester pacifiquement est un pilier de la démocratie locale, et que ses corps de police ne recourent pas à des tactiques de confinement collectif ?

7. La municipalité envisage-t-elle d'inviter les autorités cantonales et fédérales à une réflexion intercommunale sur la proportionnalité des pratiques de maintien de l'ordre lors de manifestations ?

Sagt Koyuncu
K. Sevgi